

- Collect. de Penguern. Biblioth. Nat., t. 92, ff. 106-112 : *Rénéan ar Glas* (provient de la collect. de M^{me} de Saint-Prix); t. 93, ff. 5-10; t. 95, ff. 175-184 : *Rénéan Glas*.
 M^{me} de Saint-Prix; collect. du Dr Laurent, Médecin général de la Marine, version différente de celle consignée au t. 92 de la collect. de Penguern.
 H. Laterre et F. Gourvil. *Mémoires d'Armorique*, pp. 10-17 : *Rénéodik C'haz*.
 F.-M. Luzel. *Gwerziou*, t. I, pp. 394-406 : *Renca ar Glas*, 2 versions.

§ XVII. *Le SIEGE de GUINGAMP* (pp. 256-261).

Nous avons avec celui-ci affaire à un chant vraiment historique, le plus ancien, peut-on dire, de ceux qui, dans la littérature orale de la Bretagne, se rapportent à un événement connu, lié dans une certaine mesure à l'histoire nationale. Il concerne en effet un siège qu'eut à soutenir la ville de Guingamp à une date sur laquelle il s'agit simplement de s'entendre.

L'ancienne capitale du duché de Penthièvre a été investie à deux reprises, à un siècle d'intervalle : en 1488 et en 1591. Le premier siège lui fut livré par des armées françaises dans les rangs desquelles se trouvaient des seigneurs bretons, parmi lesquels le vicomte de Rohan et son frère Pierre, sire de Quintin. La ville était défendue par Roland Gouicquet, mais ses murailles ne résistèrent pas longtemps à l'artillerie ennemie; des pourparlers eurent lieu de nuit entre Bretons postés de part et d'autre des brèches; une trêve de quelques jours intervint, pendant laquelle des désertions se produisirent au sein des troupes assiégées. L'entrée de la ville fut facilitée au parti français avant la fin des pourparlers en vue d'une capitulation honorable, par Guillaume de Boisboissel qui prit sur lui d'ouvrir aux ennemis une barrière dont il avait la garde, sans que les bourgeois, désireux avant tout d'obtenir de l'ennemi les « bagues sauvées », eussent été consultés à cet égard. Et ce sont surtout eux et leurs maisons qui firent les frais des scènes d'orgie et de brigandage consécutives à une reddition non négociée — ou du moins dont les termes n'avaient pas été couchés par écrit.

La Villemarqué a tenu à ce que la version qu'il publierait fût relative à ce siège; d'abord parce que cela conférerait au chant une ancienneté plus reculée, ensuite parce que cela lui permettait de glisser dans ses commentaires une note « nationaliste ». En 1488, Guingamp résistait aux Français et à un Breton qualifié dans la pièce de « prince félon » (*ann brems disgwirion*, en 1839; *ar prens diwirion*, en 1845 et 1867); en 1591, la même ville était contrôlée par Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, prince tout aussi français que le roi Henri IV dont les armées entouraient ses murailles.

L'auteur, dont la mère avait cependant consigné sur ses « Tables » *Un siège de Quimgand*, déclarait dans son Argument de 1845 « devoir une version » du chant à M^{me} de Saint-Prix. Mais cette contribution de la châtelaine de Traonfeunteuniou à la partie historique du

Barzaz-Breiz est connue sous sa forme originale, grâce à la reproduction qui en a été donnée par Fréminville dans ses *Antiquités des Côtes-du-Nord* (1837). La Villemarqué a utilisé largement cette version, qui contenait 34 couplets de quatre vers. Si celle du recueil n'en a que 21, tous sont, en revanche, inspirés en quelque façon de ceux recueillis par M^{me} de Saint-Prix. Seulement, dans ceux-ci il n'est point question d'un Rohan ni d'un « prince félon » ; et si la duchesse Anne y intervient, par suite d'une de ces inconséquences qui sont monnaie courante dans les chants populaires, c'est pour donner la réplique au prince de Dombes (*Denoblin*), né trois-quarts de siècle après la mort de cette souveraine.

Les textes recueillis par de Penguern et Luzel sont tout aussi interpolés, et de façon aussi naïve, par des générations de chanteurs dépourvus de toute notion d'histoire. Dans les Commentaires de la première et de la seconde édition du *Barzaz* (t. II), on lit ces lignes, qui sont pure invention :

« Le vicomte de Rohan, « ce prince félon » est demeuré l'objet de l'exécration du peuple. D'un parjure, d'un traître, d'un homme qui a vendu son honneur et s'est souillé de quelque lâcheté honteuse, le montagnard breton dit proverbialement : « Il mange à l'auge comme Rohan ».

« *Dibri a ra d'ann éo evel ma ra Rohan.* »

Elles étaient suivies de l'observation suivante, qui témoigne de l'état d'esprit de leur auteur :

« Cette auge, en 1488, était la table du roi de France ».

Tout cela d'ailleurs été prudemment supprimé dans l'édition définitive. Néanmoins, le dieton breton cité fit l'objet d'une « Question » et d'une longue série de « Réponses » dans la rubrique appropriée du *Fureteur breton*, en 1906-1907. Maints correspondants de la revue essayèrent de l'expliquer, mais aucun d'entre eux ne put en certifier l'existence, soit à l'aide de textes antérieurs au *Barzaz-Breiz*, soit par la production de sources orales authentiques, postérieures à la publication. Et la conclusion de l'étude que lui consacra Trévédy pour résumer et clore le débat ouvert à son sujet, fut que « ce prétendu proverbe n'a jamais été populaire ». Aussi peut-on s'étonner que le celtisant E. Ernault, qui intervint à deux reprises dans ce débat, n'ait pas cru devoir souligner le grossier gallicisme du texte breton « *Dibri a ra d'ann éo* » à la première édition, lequel suffisait à démontrer que le « proverbe » avait été pensé en français (manger à l'auge) et traduit par un bretonnant malhabile. L'abbé Henry avait vu plus clair sur ce point, car il prit soin de corriger *d'ann éo* en *enn eo* pour la refonte de 1845.

Dans une lettre datée de Saint-Pol-de-Léon, le 7 mars 1858, reproduite par S. Ropartz au t. II de *Guingamp, Etudes pour servir à l'Histoire du Tiers-Etat*, Pol de Courcy ne craignit pas de prendre

ouvertement parti pour le rattachement de la gwerz populaire au siège de 1591 (où le vicomte de Rohan n'avait rien à faire) et non à celui de 1488. En ayant recueilli lui-même une version, il reconnaissait avec raison dans le nom *Dénoblin*, donné au commandant des troupes assaillantes, une déformation de celui du prince de Dombes, plutôt que du nom de Rohan, « interpolé », soulignait-il, « par M. de La Villemarqué, qui le change en prince *düwirion*, et qui passe en outre sous silence les premiers couplets de la ballade ».

Bibliographie du SIEGE de GUINGAMP.

- De Fréminville. *Antiquités de la Bretagne. Côtes-du-Nord* (1837), pp. 375-386, et n. de la p. 387.
 Collect. de Penguern, Biblioth. Nat., t. 91, ff. 53-56 : *An dukez Annan*.
 Manuscrits Lédan. Biblioth. de Morlaix, t. VIII, pp. 294-300.
 F.-M. Luzel. *Gwerziou Breiz-Izel*, t. II, pp. 40-52 : *Seziz Guengamp* (2 vers.); *Almanak ar Breizad*, 1884, pp. 76-80.
Le Fureteur breton, t. II, 1906-1907, pp. 49-64.
 S. Ropartz. *Guingamp. Etudes pour servir à l'histoire du Tiers-Etat*, 2^e édit., t. I, pp. 48-101, 303-311.

§ XVIII. *Le CARNAVAL de ROSPORDEN* (pp. 262-265).

C'est dans *Les Derniers Bretons* d'E. Souvestre (1836, t. II), que l'on trouve la première version de ce chant sous sa forme destinée au grand public. Elle n'est pas très différente de celle du *Barzaz-Breiz*, bien que contenant six couplets qui manquent au recueil. On en connaît une autre, notée par Francès, et publiée dans les *Annales de Bretagne* sous le titre : *Le Carnaval de Poullan*. Pas plus que Souvestre, ce collecteur n'a noté le nom de *Rosporden* dans celle qu'il a entendue, mais les dates citées de part et d'autre sont également différentes. Alors que La Villemarqué donne celle de 1486, Francès a noté : 1720, et Souvestre parle seulement du « vingt-huitième de février ».

Par l'effet d'une chance particulière, il est possible de désigner l'archétype des trois versions connues. Celle du recueil, précédée d'un Argument fort dramatique, est attribuée, d'après une « tradition » à un prédicateur, le père Morin; ce qui, précise La Villemarqué, supposerait une erreur, car ce personnage a dû mourir vers 1480, alors que la ballade elle-même cite en son début la date de 1486. Nous allons voir ce qu'il en est.

L'« archétype » auquel on vient de faire allusion est tout simplement une chanson imprimée sur feuilles volantes chez Lédan, à Morlaix, chez Blot, à Quimper, puis, plus tard chez Lanoë, successeur de Lédan. Joseph Ollivier la cite au n° 264 et au n° 964 de son *Catalogue*, et en attribue la composition à Yann ar Guen, le célèbre chanteur aveugle né en 1774 et mort en 1849. Reliée avec d'autres provenant également de chez Lédan, elle se trouve dans un petit volume de format in-24 sous le n° 35 379 (1) : *Chants religieux*, à la Bibliothèque

rapportant à une page particulièrement célèbre de l'Histoire de Bretagne, antérieurement ou postérieurement à la réunion du duché à la couronne de France. La petite histoire elle-même y est traitée le plus souvent avec une fantaisie plutôt décevante.

Le contraire serait d'ailleurs surprenant. Comme l'observait Renan dans son étude sur *La Poésie des Races celtiques*, les héros de l'histoire sont rarement ceux du peuple; on pourrait ajouter que ce même peuple est rarement inspiré par les grands événements de l'histoire (7). De plus, en changeant de canton et de dialecte, d'une bouche à l'autre, d'une génération à l'autre, il est impossible que des chants transmis uniquement par la tradition orale, par des illettrés à d'autres illettrés, puissent conserver intact leur caractère primitif. La légende vient s'y mélanger à des faits réels, et la fantaisie des interprètes y supplée souvent à une mémoire en défaut. Qu'on en juge en constatant ce qui reste de vraiment historique dans les différentes versions du *Siège de Guingamp*, où le merveilleux l'emporte largement sur le réel, et où s'opposent, avec la duchesse Anne et le prince de Dombes, deux personnages dont l'un était mort près de soixante ans avant la naissance de l'autre !

Or, dans le *Barzaz-Breiz*, les identifications de personnages et d'événements sont présentées avec une assurance parfaite; les noms de tous les héros y sont intacts, alors que certains chants de l'ouvrage auraient franchi de cinq à quinze siècles dans les mêmes conditions de précarité qu'ont connues les *Gwerziou* de Luzel pour traverser trois ou quatre siècles au maximum.

e) *Le fonds poétique dans le BARZAZ-BREIZ
et dans les « Gwerziou ».*

Au chapitre consacré à la langue du recueil on n'a étudié que les moyens d'expression mis au service de la poésie dans les textes du *Barzaz-Breiz*. Après la syntaxe et le vocabulaire, il faut maintenant considérer cette poésie en elle-même et observer la mesure dans laquelle son style se rapproche ou s'écarte de celui des chants recueillis par des folkloristes autres que La Villemarqué.

On relève, cela va de soi, dans l'ouvrage, d'assez nombreux vers qui se retrouvent plus ou moins exactement dans les pièces populaires, ou qui sont inspirés de celles-ci lorsqu'ils n'en proviennent pas :

Am sapeduas bete re, « Qui me troubla au-delà de tout » (*Merlin*, p. 61); *Tavit, va mamm, na velet ket*, « Taisez-vous, ma mère, ne pleurez plus (*id.*, p. 61); *O vont d'ar fest c'hui a gano*, — *O tont endro c'hui a oelo*, « En allant à la fête vous chanterez, en revenant vous pleurerez » (*id.*, p. 64).

Teir gwech d'ann douar a fatigaz, « ... tomba trois fois à terre sans connaissance » (*Lez-Breiz*, p. 83).